

RÉCUPÉRATION CHEZ YVAN, L'EAU DE PLUIE SERT PRESQUE À TOUT FAIRE



Chez Yvan, l'eau de pluie est stockée dans trois cuves différentes, allant de 5 000 à 6 500 litres de contenance. PHOTO JSL/PAUL VASKOU

SAÛNE-ET-LOIRE. CET HABITANT DE POUILLOUX A INVESTI PLUSIEURS MILLIERS D'EUROS AFIN DE RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE POUR SES BESOINS PERSONNELS. UN SYSTÈME « TRÈS PRATIQUE », QU'IL RECOMMANDE À TOUS.

Chez Yvan, on nettoie sa voiture et ses vêtements à l'eau de pluie. En 2013, cet habitant de Pouilloux a fait installer un système de récupération d'eau de pluie sur ses 300 m² de toit. Les gouttières sont directement raccordées à deux cuves, de 6 500 litres chacune. Ce système, installé par l'entreprise Symbiose, de Montceau-les-Mines, lui a coûté environ 15 000 €. Et Yvan ne regrette pas un seul instant son investissement : « Je trouve le système tellement pratique ! J'utilise ma propre eau, gratuitement. »

l'eau publique que pour la cuisine et la douche. Théoriquement, l'eau de pluie pourrait même faire l'affaire pour ces usages, mais Yvan devrait investir du temps et de l'argent pour la pose et l'entretien régulier de filtres, ce qu'il se refuse à faire pour l'instant. Cette volonté d'utiliser l'eau de pluie, Yvan la tire de son expérience personnelle. Pour des raisons professionnelles, il a travaillé pendant 20 ans dans le golfe Persique, où l'eau est une denrée rare. « Là-bas, ils connaissent le manque. Pour le combler, ils dessalent l'eau de mer ou utilisent des eaux usées traitées. En France, je trouve que l'eau n'est pas considérée comme une dépense prioritaire, et c'est dommage. »

Une raison pour laquelle Yvan encourage chacun à l'imiter et à utiliser l'eau de pluie au quotidien. « C'est aussi à chacun d'avoir un petit geste écologique. Cela va devenir utile contre la sécheresse. Cela ne demande que peu d'entretien. Les cuves sont tout le temps remplies au maximum, et l'eau, du fait qu'elle soit enterrée et donc jamais en contact avec les rayons UV, n'a aucune odeur. »

PAUL VASKOU

SEULEMENT 20 M³ PAR AN D'EAU POTABLE

Du fait de cette installation, couplée à l'automne dernier à une troisième cuve de 5 000 litres installée par un artisan local, le Saône-et-Loirien n'utilise que peu d'eau courante. « Environ 20m³ par an », décompte-t-il. En fait, il n'utilise

PEU D'ENTRETIEN ET SANS ODEUR

Peut-être les étés de plus en plus secs viendront à changer l'opinion publique ? « C'est probable », estime le Pollia-

18000

litres d'eau de capacité de stockage total avec les 3 cuves

LES POMPIERS S'Y METTENT AUSSI

Entre le remplissage des citernes d'intervention et le nettoyage des véhicules et du matériel, les pompiers sont forcément de gros consommateurs d'eau. En Saône-et-Loire, au fil des rénovations et constructions de casernes, le service départemental a souhaité mettre cette préoccupation en avant. Ces chantiers sont désormais complétés par un système de récupération des eaux de pluie. Citerne enterrée, pompe de puisage, terrassement et installation, le tout n'exède pas 10 000 euros d'investissement. À ce jour, sur 60 casernes dans le département, une dizaine est déjà équipée, dont certaines importantes comme Autun, Chalon ou Le Creusot, avec des cuves de 30 m³. « Cette ressource est utilisée pour le nettoyage du matériel, dans les casernes, ainsi que pour assurer le complément du remplissage des citernes d'intervention », explique Pascal Fribourg, chef de service du patrimoine au SDIS71. « Quand un camion part en intervention sur un feu de poubelles, il ne consomme que quelques centaines de litres. Il est alors facile de faire l'appoint à la pompe de nos systèmes. » Si l'investissement est minime, il est aussi compliqué de mesurer la portée des économies réalisées. Le nombre et la nature des interventions variant en permanence sur les centres, le calcul est impossible. « Mais c'est clairement significatif », conclut Pascal Fribourg.

Eric PELLENARD



PHOTO ARCHIVES JSL/GUY LHENRY

DES AIDES AUX AGRICULTEURS ET PARTICULIERS

Le plan environnement du département de Saône-et-Loire s'est enrichi, à l'automne 2020, d'une nouvelle mesure. Elle s'adresse à tous, particuliers, agriculteurs, viticulteurs, maraîchers... pour les aider à investir dans des réserves d'eau. Pour les particuliers, une subvention de 1 000 € peut être octroyée pour s'équiper d'une cuve enterrée de récupération de l'eau de pluie, sous condition d'un seuil minimal de 4 000 € de dépenses. Pour les agriculteurs, l'aide accordée pour favoriser cette mesure de transition écologique peut s'élever à 80 % du montant investi pour s'équiper de dispositifs de récupération, stockage, collecte, traitement et acheminement de l'eau. À ce jour, une cinquantaine de dossiers ont déjà été déposés, agriculteurs et particuliers confondus, pour un montant d'aides cumulées de 380 000 euros. L'enveloppe globale prévue en 2020-2021 pour cette aide est de 1,3 million d'euros.